



# COLLEGE ST REGIS – ST MICHEL

2, rue Abbé-de-l'Épée – 43000 Le Puy-en-Velay

Tél : 04 71 07 20 80

<http://www.college-st-regis.fr> – email : [contact@college-st-regis.fr](mailto:contact@college-st-regis.fr)

## ELEVES DE 3<sup>ème</sup>

Madame, Monsieur, Chers parents,

Nous vous communiquons aujourd'hui les informations relatives à la rentrée en Troisième de votre enfant qui se déroulera le vendredi 3 septembre à 8 heures. Nous vous joignons aussi une copie du contrat de scolarisation de votre enfant. Nous restons à votre disposition pour tout renseignement utile et nous vous souhaitons un bon été.

Avec nos cordiales salutations,

Le Directeur, Emmanuel Belledent

### □ **RENTREE DES CLASSES : Vendredi 3 septembre 2021 à 8 heures**

**Important :** Les protocoles sanitaires pour la rentrée 2021 ne sont pas parus. Nous demandons toutefois aux parents de prévoir 2 masques grand public par jour pour leur enfant. Après utilisation, le masque doit être mis dans un sac hermétique. Nous vous communiquerons ultérieurement d'autres informations relatives au protocole sanitaire en vigueur à la rentrée.

### □ **PENDANT L'ANNEE SCOLAIRE**

● **Coordonnées :** Les parents doivent informer l'Établissement sans délai de tout changement d'adresse postale, d'adresse mail et de numéro de téléphone.

● **Horaires :** La journée se déroule de la façon suivante :

- 2 cours avant la récréation du matin : 8h à 8h50\* / 8h50 à 9h40

\* Cours à partir de 9h le lundi

- Récréation de 9h40 à 9h55

- 2 cours après la récréation du matin : 9h55 à 10h45 / 10h45 à 11h35 ou 12h ;

- Pause méridienne et reprise des cours à 13h25 ; les demi-pensionnaires déjeuneront au self. Veuillez svp pour cela renseigner le coupon-réponse **ANNEXE 1** afin de nous permettre de contrôler la présence des élèves.

- 2 cours avant la récréation de l'après-midi : 13h25 à 14h15 / 14h15 à 15h05

- Récréation de 15h05 à 15h20

- Activités de 15h20 à 17h avec 2 séances : 15h20 à 16h10 / 16h10 à 17h ;

- Présence de tous les élèves jusqu'à 17h et possibilité de rester en étude jusqu'à 17h50. L'**ANNEXE 1** est à renseigner afin de nous permettre de contrôler la présence des élèves en fin de journée.

● **Accueil :** Les élèves qui arrivent tôt le matin sont accueillis à partir de 8h30 le lundi et à partir de 7h30 les autres jours. Les externes sont accueillis à partir de 13h20.

**La personne chargée de l'Accueil ne peut se déplacer pour donner des messages aux enfants.** Lorsque vous avez une consigne à donner à votre enfant en cours de journée, nous vous suggérons de l'anticiper en demandant à votre enfant de passer à l'accueil récupérer le message que vous lui aurez laissé. Les enfants peuvent aussi lire vos SMS à la sortie du Collège lorsqu'ils activent leur téléphone portable.

● **Absences :** Toute absence et tout retard doivent être immédiatement signalés par téléphone puis justifiés sur le carnet de correspondance, qui doit être utilisé pour toute communication entre la famille et l'établissement (dispense d'E.P.S, autorisation de sortie exceptionnelle...). Aucun mot sur papier libre ne sera accepté. Le Site Ecole Directe ne doit pas être utilisé pour signaler une absence.

● **Self :** Le prix du repas est de 5€. Il comprend une entrée, un plat chaud garni, un fromage ou laitage et un dessert. Chaque élève réutilisera la carte magnétique personnalisée fournie en 6<sup>ème</sup>. Il devra obligatoirement la présenter au self. Son approvisionnement est fait par des versements effectués par les familles. Son solde doit toujours être positif. En cas de perte ou de dégradation de la carte, l'élève devra en racheter une nouvelle (5€). De plus, les parents peuvent consulter leur **Compte « Restauration Self » à tout moment sur le site du collège** (onglet Restauration Self, puis TurboSelf). Nous remettrons à la rentrée une carte Self à votre enfant. Vous pourrez alors créer un compte à l'adresse suivante : <https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=3248>

Ce compte vous permettra de connaître le solde qu'il reste sur votre carte.

Un acompte pour approvisionner le compte est demandé pour le 3 septembre, jour de la rentrée :

- 50 € d'acompte pour les élèves qui souhaitent manger occasionnellement ou s'inscrire à l'Association Sportive le mercredi après-midi ;

- 140 € d'acompte pour les élèves qui prennent 3 ou 4 repas par semaine;

● **Études surveillées** tous les soirs de 17h à 17h50, pour les familles qui le souhaitent. Une séance d'étude dirigée est aussi proposée aux élèves qui en ont besoin.

● **Devoirs surveillés** chaque semaine, afin d'évaluer les élèves dans les matières principales.

● **Séquence d'observation en entreprise :** cette séquence de découverte aura lieu la semaine qui précède les vacances de la Toussaint. Vous pouvez vous rendre sur le site du collège dans la rubrique *Circulaires / Circulaires 3<sup>ème</sup>*, afin d'imprimer la convention.

- **Suivi des résultats scolaires** : Chaque fin de demi-trimestre et de trimestre, à l'issue du conseil de classe, un relevé de notes et un bulletin sont adressés aux parents par voie postale ou électronique en fonction du choix que les familles ont fait au moment de l'inscription. De plus, les parents peuvent consulter les résultats de leur(s) enfant(s), à tout moment, sur le site Ecole Directe. Le code d'accès est le même qu'en 4<sup>ème</sup>.

Lorsque les familles rencontrent des problèmes de connexion, elles doivent se rapprocher du secrétariat. Les élèves s'adressent à M. Muller, Responsable Informatique, pour toute question relative à leurs identifiants Ecole Directe.

- **Education Physique et Sportive** : Chaque élève doit se présenter en cours avec une tenue de sport adaptée : survêtement ou short, tee-shirt, baskets de sport lacées, les baskets de ville étant interdites. Une paire de baskets propres et sans semelle noire doit être réservée au gymnase et à la salle d'escalade. Si votre enfant est engagé dans un cycle de natation, il devra avoir une paire de lunettes, un bonnet de bain, un maillot de bain et une serviette. Le short de bain est interdit.

**UNSS** : L'établissement propose des activités sportives, encadrées par les professeurs d'EPS.

Les mercredis après-midi : Les élèves pourront participer gratuitement à deux après-midi découverte, les 8 et 15 septembre (Sports Co, Athlétisme, Course d'Orientation).

Les lundis de 11h35 à 13h : Course d'Orientation (initiation et perfectionnement), à partir du mois d'Octobre.

Attention, il est interdit d'apporter sa tablette. Des espaces sécurisés seront indiqués aux élèves.

Tous les renseignements figureront dans une circulaire remise à la rentrée aux enfants.

- \* **Livres** : - A la maison, les enfants disposeront de livres numériques sur leur tablette hybride, le poids du cartable sera ainsi allégé.- En classe, un livre papier sera mis à disposition

- **Assurance scolaire**

Une assurance « Individuelle accident » est obligatoire lorsque l'élève participe à des activités éducatives à l'extérieur du collège : voyage scolaire, séjour linguistique, sortie ski, sorties diverses, stage...

Chaque famille doit donc vérifier qu'elle est titulaire d'un contrat d'assurance garantissant ses enfants en responsabilité civile. Les enfants doivent remettre au Professeur principal le jour de la rentrée :

- Soit le bulletin d'inscription à l'assurance FEC, assurance "Individuelle Accident" proposée par l'établissement, dont le coût est de 7,60€ (**ANNEXE 2**). Le montant à payer est inclus dans la note du 1er Trimestre. Les garanties sont consultables sur le site du collège, onglet *Circulaires* <https://www.college-st-regis.fr/>.

**Avec l'Annexe 2 (bulletin de souscription FEC), les familles fourniront aussi une attestation « Responsabilité Civile ».**

- Soit une attestation de leur assureur avec la mention "Individuelle Accident" et « Responsabilité Civile » confirmant les garanties acquises sur l'année scolaire (du premier au dernier jour de l'année scolaire).

En l'absence de ces documents exigés le jour de la rentrée, nous considérerons que vous sollicitez une adhésion individuelle à la FEC pour votre enfant.

**A noter** : Afin d'éviter un double emploi avec le contrat responsabilité civile des parents (Multirisques, RC Familiale,...), l'assurance scolaire FEC ne garantit pas la responsabilité civile des élèves.

- **Médicaments**

Aucun médicament ne sera donné aux élèves par les personnels de l'établissement à l'exception de ceux prescrits dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Lorsqu'un élève va à la salle de repos, la famille est prévenue.

**Documents à rendre impérativement au Professeur Principal le jour de la rentrée (02/09/2020) :**

- ANNEXE 1** : coupon ci-dessous pour prendre le repas le jour de la rentrée et pour indiquer l'heure de sortie en fin de journée.
  - ANNEXE 2** : le bulletin de souscription à l'assurance FEC proposée par l'établissement (le montant à payer étant inclus dans la note du 1<sup>er</sup> trimestre) ET une attestation « Responsabilité Civile »  
ou - une attestation de l'assureur de la famille avec la mention "Individuelle Accident" et « Responsabilité Civile ».
  - ANNEXE 3** : l'adhésion à l'Association de Parents (APEL)
  - la fiche de renseignements à corriger et à compléter en rouge
  - l'acompte pour créditer la Carte Self (voir paragraphe self ci-dessus)
  - **Dans un souci d'économie et dans le cadre d'une démarche plus globale relative au développement durable, vous pourrez accéder aux factures, aux relevés et aux bulletins de notes sur Ecoledirecte.** Si vous souhaitez les recevoir en version papier, merci de joindre 7 enveloppes en plus par élève scolarisé.
- Cas des Parents séparés : 7 enveloppes supplémentaires à l'adresse du 2e parent

✂-----  
**ANNEXE 1 : COUPON-REPOSE à rendre le jour de la rentrée**

NOM Prénom de l'élève : .....

**Repas au Self pris le jour de la rentrée :**     OUI             NON

**Autorisation de sortie le jour de la rentrée :**     17h     17h50

✂-----

**ANNEXE 2 : BULLETIN DE SOUSCRIPTION année scolaire 2021/2022**

Je désire souscrire à l'assurance scolaire et extra-scolaire, conformément aux conditions du contrat Generali France Assurances n°12.290.100 souscrit par l'établissement auprès des Assurances FEC.

Cotisation annuelle à 7.60€, Formule Harmonie  
NOM Prénom de l'élève à assurer : ..... Classe .....

Adresse : ..... CP – Ville : .....

**Signature d'un parent ou du représentant légal :**